

Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

624, chemin Aurélien
83700 Saint-Raphaël
04.94.19.31.00

PA

Maître d'ouvrage

**Réaménagement complet du front de mer sur les secteurs de
Fréjus-plage et du bord de mer de Saint-Raphaël.**

Secteur Pont d'Arcole

Maîtrise d'œuvre



Permis d'aménager

**PA.
4-1**

Bilan de la concertation publique

Indice	Date	Modifications	Opér.	Dest.
A	13/04/2023	Première diffusion	PC	

N° Affaire	Édité le	Phase	Type	Échelle
	12/04/2023	PA		

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE
 Reçu le 29/09/2022
 Publié le 29/09/2022

République Française

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 39

En exercice : 39

Séance du :

22 septembre 2022

Date de publication :

29 SEP. 2022

Date envoi à la Sous-Préfecture :

29 SEP. 2022

Le Vingt-Deux Septembre Deux Mille Vingt-Deux, à 17h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le Seize Septembre Deux Mille Vingt-Deux, s'est réuni à l'Estérel Arena sous la présidence de M. Frédéric MASQUELIER, Maire.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, MASQUELIER, CHIODI, DECARD, DELAUNAY KAIOMAR, ISEPPI, GRILLET, RAMI (de la question 1 à la question 37), HEUDIARD, LOMBARD, SABY, BLANC, DEBAISIEUX, ZUCCO, CHIRON, CIFRE, MEYER, ARNAUD, BOYER, JEANPERRIN, GENOUX, KAIOMAR, GIRARDIN, BEZIN, LOPEZ, TIBERI, MORENVAL, MARCANDELLA, MARTY, JACQUOT, CORDINA, DUBOIS MOUGIN, SPINNHIRNY, TOMASI, BLANVILLAIN, JEANPIERRE, VUILLEMIN, VERMESCH.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme RAMI à M. HEUDIARD (de la question 38 à la question 44), M. BONNAL à M. MASQUELIER, Mme OUDOT à M. TOMASI.

OBJET DE LA DELIBERATION

INTERCOMMUNALITÉ

*

GRANDS PROJETS

- Aménagement du front de mer entre Port-Fréjus, à Fréjus,
et Port Santa-Lucia, à Saint-Raphaël
- Bilan de la procédure de concertation publique

*

- n° 1

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE

Reçu le 29/09/2022

Publié le 29/09/2022

M. Frédéric MASQUELIER, Maire, rappelle :

I/ Contexte et objectifs du projet

Par délibération n° 35 du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a précisé la notion d'intérêt communautaire, sur le territoire, des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme.

Il a été reconnu l'intérêt communautaire de l'opération de réaménagement du Front de mer de Fréjus et de Saint-Raphaël en ce qu'elle renforcera l'attractivité touristique et économique de la Communauté d'agglomération, dans le cadre d'une opération ayant un impact direct et indirect sur une grande partie du territoire.

Via cette opération, Estérel Côte d'Azur Agglomération, en accord avec les communes de Fréjus et Saint-Raphaël, entend :

- réaliser une opération d'envergure depuis Port-Fréjus jusqu'au port de Santa Lucia,
- créer une nouvelle identité contemporaine forte pour la façade littorale,
- privilégier la végétalisation en utilisant de nombreuses espèces d'arbres,
- s'inspirer du patrimoine existant (architectural, culturel et paysager) tout en le valorisant.

Le projet a ainsi pour objectifs de :

- améliorer le confort urbain des usagers de l'espace public et renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire de l'agglomération,
- apaiser la circulation et rationaliser les zones de stationnement de surface,
- développer un « axe de mobilité douce » en site propre intégrant cycles et future navette publique électrique au sein d'une piétonisation raisonnée et équilibrée en front de mer,
- végétaliser très fortement les espaces publics du front de mer pour lutter contre le phénomène climatique des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et les corridors écologiques des communes.

II/ Rapport sur la concertation

Le Conseil Municipal a, par délibération n° 19 du 12 mai 2022, émis un avis favorable sur les modalités de concertation publique et demandé à Estérel Côte d'Azur Agglomération de bien vouloir engager la procédure de concertation publique.

Les modalités de concertation ont été approuvées par délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2022.

Le dossier de concertation et les panneaux ont été mis à disposition du public pendant deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2022, dans les locaux d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël et au kiosque en bord de mer installé spécifiquement pour le projet.

Un registre destiné à recueillir les observations du public a été mis à disposition du public sur chaque lieu et une adresse mail a été ouverte pour que la population puisse donner son avis par ce biais.

La concertation a permis, conformément aux attentes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération :

- de présenter le projet envisagé, et l'historique de sa définition,
- au public de s'exprimer auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et ainsi d'enrichir le projet.

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE

Reçu le 29/09/2022

Publié le 29/09/2022

III / Bilan de la concertation

La concertation a suscité un grand intérêt de la part de la population puisque plus de 2 700 personnes ont visité le kiosque dédié au projet et les points d'accueil et 530 avis ont été déposés sur les différents registres ainsi qu'une pétition regroupant 95 signataires.

Le bilan de la concertation réalisé par un bureau d'études indépendant missionné par l'agglomération est joint en annexe.

Il fait ressortir un écho favorable de la population à la réalisation du projet (87 %) et met en avant les thématiques suivantes, qu'Estérel Côte d'Azur Agglomération s'engage à étudier plus particulièrement :

- Les espèces végétales à planter,
- La mobilité et le stationnement,
- Les nuisances sur le cadre de vie des habitants,
- L'intégration des marchés existants au projet proposé et l'aménagement de la place de la République.

Des études acoustiques, de qualité de l'air, de circulation et paysagères sont ainsi actuellement en cours.

Suite à cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L.103-2 et R.103-1 et suivants,
Vu le code de l'environnement et en particulier le titre II du livre Ier,
Vu la délibération n° 35 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2021,
Vu la délibération n° 151 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2021,
Vu la délibération n° 19 du Conseil Municipal de Saint-Raphaël en date du 12 mai 2022 validant le principe du projet et de l'organisation d'une concertation publique,
Vu la délibération n° 32 du Conseil Municipal de Fréjus en date du 22 juin 2022 validant le principe du projet et de l'organisation d'une concertation publique,
Vu la délibération n° 113 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2022 validant les modalités de la concertation publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Maire,**
ET A SA DEMANDE,

APRES en avoir délibéré,

A LA MAJORITE des **MEMBRES PRESENTS** et **REPRESENTES**, **M. TOMASI** et **Mme OUDOT** (pouvoir) ayant voté contre,

APPROUVE le bilan de la concertation, tel que présenté dans le rapport annexé à la délibération ;

VALIDE la poursuite de la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et orientations présentés, enrichis par la concertation ;

DIT que les échanges avec la population dans le cadre de la conception du projet se poursuivront à travers l'organisation d'une grande réunion publique et de plusieurs réunions thématiques ;

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout document nécessaire et à effectuer toute démarche utile à la conduite de ces actions.

FAIT et **DELIBERE** en séance, les jour, mois et an que dessus.

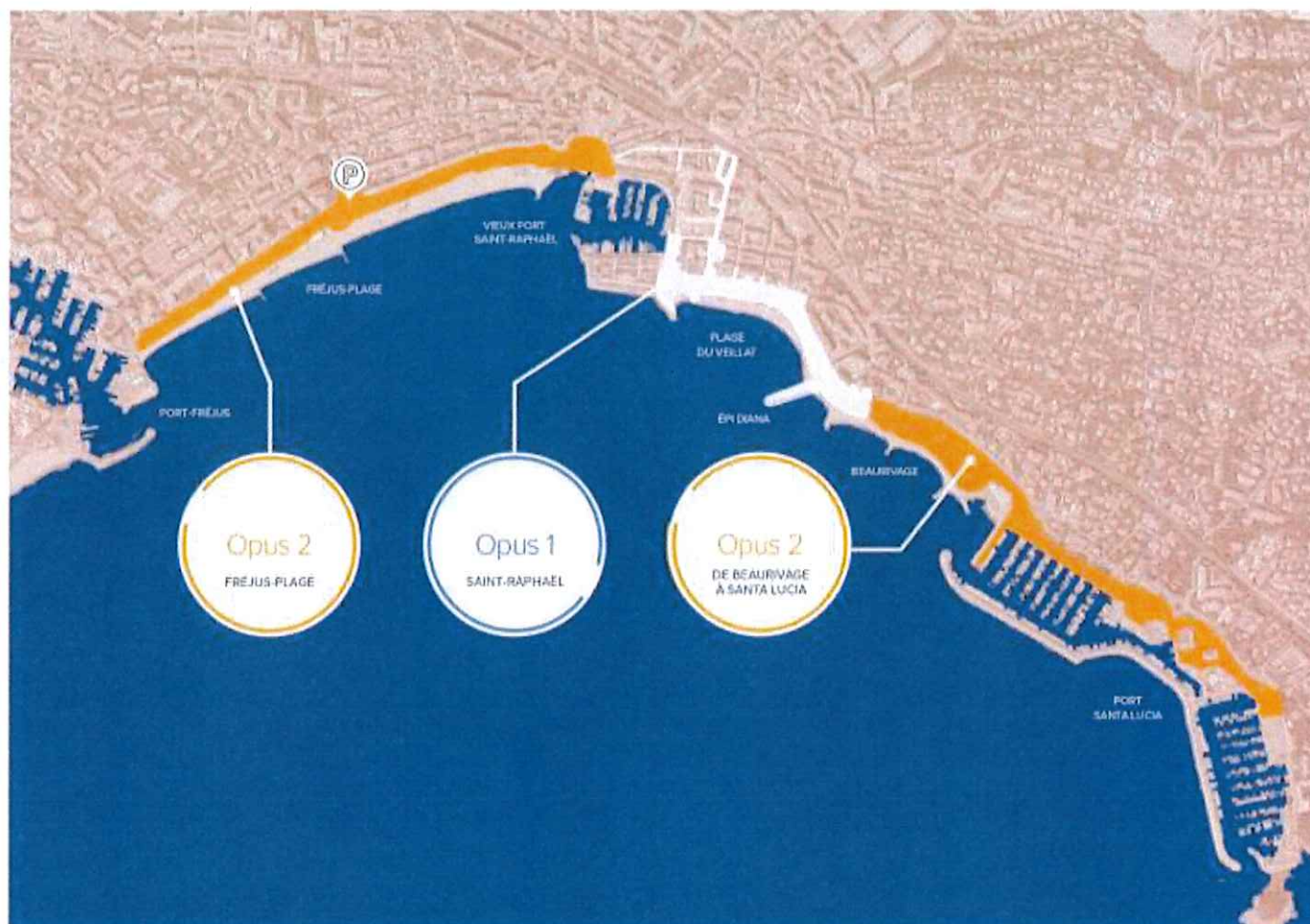
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Frédéric MASQUELIER

LA PROMENADE DES BAINS



BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE

- **Exposition :**

du 1er juillet – 31 août 2022

- Au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- A la mairie de Saint-Raphaël,
- A la mairie de Fréjus,
- Au kiosque du bord de mer installé spécifiquement pour le projet (sur le pont d'Arcole).

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE

Reçu le 29/09/2022

Publié le 29/09/2022

SOMMAIRE

1	Rappel du contexte de l'opération	3
1.1	<i>Un axe stratégique pour le développement de Fréjus et Saint-Raphaël.....</i>	3
1.2	<i>Enjeux</i>	3
1.3	<i>Caractéristiques et chiffres clés</i>	3
1.4	<i>Le calendrier</i>	4
1.5	<i>Les objectifs de l'opération</i>	4
1.6	<i>Le projet.....</i>	4
2	Le cadre réglementaire	5
	<i>Les modalités de concertation</i>	5
3	L'exposition	6
3.1	<i>Déroulement de l'exposition et participation du public.....</i>	6
3.2	<i>Synthèse des commentaires exprimés.....</i>	7
3.2.1	<i>Analyse quantitative globale</i>	7
3.2.2	<i>Analyse détaillée par thématique</i>	7
3.2.3	<i>Interrogations générales</i>	Erreur ! Signet non défini.
4	Conclusion	8
	Annexes	9
	<i>Annexe 1 : supports de concertation</i>	9

1 RAPPEL DU CONTEXTE DE L'OPERATION

1.1 Un axe stratégique pour le développement de Fréjus et Saint-Raphaël

Estérel Côte d'Azur Agglomération et les communes de Saint-Raphaël et Fréjus souhaitent requalifier la façade maritime urbaine de Fréjus/Saint-Raphaël grâce à une réflexion globale. Les grandes orientations de cette opération d'aménagement sont principalement : nouvelle identité, circulation apaisée, voie dédiée à la mobilité douce, végétalisation, confort urbain, sécurité et attractivité.

Le front de mer a ainsi été divisé en 3 pour ce projet :

- Fréjus-plage : comprend notamment l'entrée du Pont d'Arcole au giratoire Rhin / Danube, la rue Roland-Garros, la place de la République jusqu'au port de Fréjus,
- Saint-Raphaël : centre-ville / Plage du Veillat,
- De Beaurivage à Santa Lucia : inclut la promenade Beaurivage jusqu'au port Santa Lucia.

La façade maritime de Fréjus-plage et de Saint-Raphaël sont des espaces stratégiques. Cette opération d'aménagement permettrait ainsi d'accompagner le développement des secteurs concernés.

1.2 Enjeux

Les secteurs définis ont pour enjeux :

- La réalisation d'une opération d'envergure depuis Port Fréjus jusqu'au port de Santa Lucia,
- La création d'une nouvelle identité forte pour la façade littorale,
- La mise en valeur de la végétalisation en utilisant 1.000 arbres de 50 essences différentes,
- La valorisation du patrimoine existant (architectural, culturel et paysager).

1.3 Caractéristiques et chiffres clés

- « Le projet aux 1 000 arbres », et aux 50 espèces,
- Une proximité immédiate avec la mer Méditerranée et ses activités balnéaires,
- Un projet d'environ 4 km de linéaire au sein des zones névralgiques de la façade littorale des communes de Saint-Raphaël et Fréjus,
- Un secteur ayant une haute attractivité touristique,
- Un espace imprégné d'histoire,
- Un secteur à vocation commerciale, de restauration et d'hôtellerie majoritairement,
- Des séquences paysagères marquées et contrastées,
- L'implantation d'œuvres remarquables.

La mise en service de la voie suite à l'élargissement se déroulera en trois phases successives :

- Etudes de conception : 2022 ;
- Concertation publique : Juillet/août 2022 ;
- Permis d'aménager : 2022/2023 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (du Casino de jeux jusqu'à la contre-allée du Général de Gaulle) - Démarrage des travaux : Octobre 2023 ;
- Secteur Fréjus-Plage (Parking de la Place de la République) - Démarrage des travaux : Octobre 2023 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (Boulevard Félix Martin) - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (de l'esplanade Delayen à l'épi Diana) - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Beaurivage/Santa-Lucia - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Fréjus-Plage - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Livraison du projet complet : 2025.

1.5 Les objectifs de l'opération

En fonction des différents enjeux identifiés et des caractéristiques du site, les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer le confort urbain des usagers de l'espace public et renforcer l'attractivité du territoire de l'agglomération,
- Apaiser la circulation et rationaliser les zones de stationnement de surface,
- Développer un « axe de mobilité douce » en site propre intégrant cycles et future navette publique électrique au sein d'une piétonnisation raisonnée et équilibrée en front de mer,
- Végétaliser très fortement les espaces publics du front de mer pour lutter contre le phénomène climatique des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et les corridors écologiques des communes.

1.6 Le projet

- **Opus 1 :**
 - Requalification et aménagement de l'épi Diana en promenade belvédère,
 - Aménagement d'un parc linéaire littoral en balcon sur la Méditerranée,
 - Requalification de l'accès à la plage (platelage en bois),
 - Création d'une voie dédiée à la mobilité douce,
 - Requalification du secteur du casino,
 - Aménagement de parcs et points d'attraction ludiques, sportifs, commémoratifs, et de détente,
 - Végétalisation du bord de mer, porteuse d'une nouvelle identité et d'une forte attractivité botanique et culturelle,
 - Installation d'un mobilier urbain adapté à l'ambiance paysagère du site.

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE

Reçu le 29/09/2022

Publié le 29/09/2022

- Requalification des espaces publics (Place de la République, secteur portuaire de Beaurivage, abords du Palais des Congrès) et des terrasses des commerces,
- Construction d'un parking souterrain sous la Place de la République (en remplacement du stationnement de surface),
- Réduction de la voirie,
- Création d'une promenade large et confortable,
- Création d'équipements ludo-éducatifs et d'une aire de fitness extérieure,
- Végétalisation du bord de mer, avec une palette végétale adaptée au climat méditerranéen,
- Création d'une voie dédiée à la mobilité douce (cycles et navettes électriques en site propre) de 5 m de large minimum,
- Requalification du parvis du Monument aux morts.

2 LE CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, Esterel Côte d'Azur Agglomération a lancé une procédure de concertation publique. L'objectif de cette procédure est d'associer l'ensemble de la population et des acteurs de l'aménagement du territoire à l'élaboration du projet, en leur présentant les enjeux et les grandes orientations pour la mise en œuvre de la Promenade des Bains.

Les modalités de concertation

La concertation publique s'est déroulée du 1^{er} juillet au 31 août 2022 dans le respect des modalités définies et approuvées par délibération :

- du Conseil communautaire en Séance du 24 juin 2022

« Les modalités proposées pour cette concertation sont les suivantes :

- des panneaux comportant les documents explicatifs et un registre papier destiné aux observations de toute personne intéressée seront mis à la disposition du public dans un lieu et sur une durée précisée dans l'arrêté d'ouverture de la concertation,
 - le dossier sera également proposé à la participation du public par voie électronique et QR code et sera consultable sur le site internet de l'agglomération et des communes de Fréjus et Saint-Raphaël pendant toute la durée de la concertation,
 - un fascicule de présentation globale du projet sera adressé par courrier à toute la population et une vidéo sera mise en ligne sur les réseaux sociaux,
 - un registre dématérialisé sera disponible sur les mêmes sites internet afin de recueillir les observations et propositions du public à l'adresse suivante : concertation@esterelcotedazur-agglo.fr,
 - un espace d'information sera mis en place sur le front de mer afin d'accueillir le public, de noter ses observations et de répondre à toutes les interrogations sur le projet. »
- Après accord du Conseil municipal de Saint-Raphaël par délibération n°19 du 12 mai 2022 et du Conseil municipal de Fréjus par délibération du 22 juin 2022.

3 L'EXPOSITION

3.1 Déroutement de l'exposition et participation du public

Des panneaux de présentation ont été exposés du 1^{er} juillet au 31 août 2022 dans les lieux suivants :

- au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (624 chemin aurélien à Saint-Raphaël), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans les locaux de la mairie de Saint-Raphaël (26 place Sadi Carnot), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le vendredi 16h30 ;
- dans les locaux de la mairie de Fréjus (Place Formigé), du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ;
- au kiosque du bord de mer installé spécifiquement pour le projet (sur le pont d'Arcole), du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, ainsi qu'un samedi du mois de juillet et un samedi du mois d'août dont la date sera annoncée par voie de presse.

Quatre registres de concertation papier a été mis à disposition dans ces mêmes lieux afin de permettre au public d'y consigner ses remarques pendant toute la période de concertation.

Une adresse mail (consultation@esterelecotedazur-agglo.fr) a également été ouverte pour déposer son avis de manière dématérialisée (registre électronique).

Le public a été très intéressé par cette concertation et sa participation a été de grande ampleur.

Plus de 2 700 personnes ont visité le kiosque dédié au projet et les différents points d'accueil.

530 avis écrits ont été déposés pendant la période de concertation (dont 72 par email, 8 par courrier et 450 sur le registre papier mis à disposition). Ces avis résultent en grande majorité de personnes individuelles.

Quelques groupement et associations ont été recensés :

- Copropriétaires du "Bel Azur " et du "Villa Palazzinio",
- Brasserie l'émeraude,
- Association "Communauté Environnementale Est Var",
- Comité de défense des intérêts généraux de Fréjus-Plage,
- Association Alternatiba.

3 avis ont été transmis hors délais par mail en date du 27/06, 28/06 et 30/06, dont deux étaient favorables et un hors sujet.

3.2.1 Analyse quantitative globale

Sur les 530 avis écrits, 22 sont hors-sujet. On comptabilise ainsi 508 avis exprimés et pris en compte dans les pourcentages ci-après.

Sur les 508 avis exprimés, **441 (soit 87%) sont favorables** au projet de Promenade des Bains et actent la nécessité d'embellir et de renforcer l'attractivité du bord de mer et d'améliorer le cadre de vie.

67 avis (soit 13%) sont défavorables au projet.

3.2.2 Analyse qualitative

Certains des avis émis portent des interrogations et des propositions sur le projet.

Les questions et observations suivantes sont revenues à plusieurs reprises durant la concertation :

- **Place de la République** : quel sera l'emplacement des aménagements existants tels que le terrain de boules, les marchés et les associations ?
- Où seront déplacés les **marchés** ? Les marchés seront-ils conservés ?
- **Plage du Veillat** : comment se fera l'accès à cette plage ? La casquette existante sera-t-elle conservée ? Quelle sera la superficie accessible ?
- Choix de **plantation** : est-il possible de prioriser les espèces végétales locales, de choisir des espèces dont le feuillage est développé afin d'accentuer l'ombre ?
- **Equipements et aménagements** prévus et manquants (propositions de mobilier urbain),
- **Sécurité des usagers** : fréquentation, vitesse (dispositif de ralentissement, séparer les voies de circulation notamment pour les vélos, trottinettes, piétons, vidéo surveillance...), interface modes doux / véhicules à moteurs,
- **Stationnement** (problématique de l'entrée/sortie du parking place de la République : une entrée/sortie rue de la République entraînerait une augmentation de la circulation). Certains commentaires s'expriment en faveur d'une hausse du stationnement notamment gratuit craignant que le futur Parking souterrain place de la République **ne suffise pas**,
- **Circulation** : quels seront les impacts du projet sur la circulation, quid des reports de trafic sur les axes parallèles ?
- **Nuisances** (notamment sonores) : le projet créera t'il des nuisances, quelles mesures seront mises en œuvre pour les diminuer ?
- **Risques** notamment de tempêtes et de submersion dans le parking place de la République. Par ailleurs, comment le miroir d'eau sera géré durant les **pénuries d'eau** (sécheresse et chaleur) en période estivale ? Quelle est la consommation d'eau qu'engendrerait la mise en place d'un miroir d'eau ?
- **Coût global** du projet : les **impôts** vont-ils augmenter ?

4 CONCLUSION

La concertation a été marquée par une importante participation de la population. **Elle a mobilisé plus de 2 700 visiteurs sur les points d'accueils et 530 participants au total, dans le cadre de l'exposition et des avis écrits.**

Le projet de mise en œuvre de la Promenade des Bains a eu des retours essentiellement favorables auprès de la population (87% des avis exprimés sur les registres papier et électronique).

De manière générale, les interrogations de la population se sont focalisées sur la place de la République, son réaménagement et la conception d'un parking souterrain. Les habitants se sont alors interrogés sur la pérennité des activités existantes sur la place.

Les commentaires mettent en lumière la place importante des marchés dans la vie quotidienne des habitants, des commerçants et des touristes. Ce sont des vecteurs d'attractivité, qu'il est important de conserver selon les riverains.

Une partie de la population (10% des avis exprimés) n'est pas favorable à la mise en place d'un parking souterrain au niveau de la place de la République du fait de son emplacement en bord de mer et du risque de submersion marine. La construction d'un parking souterrain ne serait pas un aménagement résilient, selon les riverains, compte tenu des risques présents. Plusieurs habitants proposent ainsi, la construction de parkings silo en dehors du front de mer et reliés à la façade maritime par la navette exposée dans le projet.

Des habitants se sont également exprimés et interrogés concernant le parti pris végétal. 77 commentaires demandent que soient privilégiés des espèces méditerranéennes, génératrices d'ombre et adaptées au climat local, plutôt que des espèces exotiques.

Dans le cadre de la conception du projet et afin de répondre aux souhaits et interrogations de la population au cours de la concertation ; Estérel Côte d'Azur Agglomération et les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël s'engagent à poursuivre les échanges avec la population sur le projet notamment à l'occasion d'une grande réunion publique générale et de plusieurs réunions thématiques.

Des études acoustiques, de qualité de l'air, de circulation et paysagères sont ainsi actuellement en cours.

L'agglomération et les communes ont pour objectif un projet environnemental ambitieux à la fois dans sa conception et sa mise en œuvre.

Il permettra de valoriser le littoral de Fréjus et de Saint-Raphaël et de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique de l'agglomération et des communes, dans le prolongement des orientations des PADD des PLU et du SCoT.

AR Prefecture

083-218301182-20220922-01-DE

Reçu le 29/09/2022

Publié le 29/09/2022

ANNEXES

Annexe 1 : supports de concertation

Voir pages suivantes.

LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PROJET D'ENVERGURE

FRÉJUS-PLAGE

Cet espace comprend notamment l'entrée du Pont d'Arcole au giratoire Rhin / Danube, la rue Roland-Garros, la place de la République jusqu'au port de Fréjus.

SAINT-RAPHAËL

Cet espace correspond au centre-ville de Saint-Raphaël au Sud de la voie ferrée.

DE BEAURIVAGE À SANTA LUCIA

Ce secteur inclut la promenade Beaurivage jusqu'au port Santa Lucia.

Cette opération d'aménagement et ses grandes orientations ont été conçues par une réflexion globale pour la requalification de la façade maritime urbaine de Fréjus/Saint-Raphaël: nouvelle identité contemporaine, circulation apaisée, voie dédiée à la mobilité douce, végétalisation, confort urbain, sécurité et attractivité.

LE CADRE URBAIN

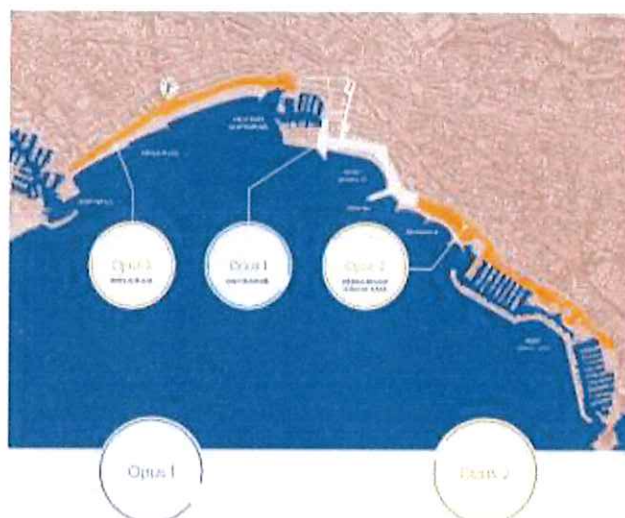
- » « Le projet aux 1000 arbres », et aux 50 espèces.
- » Une proximité immédiate avec la mer Méditerranée et ses activités balnéaires.
- » Un projet d'environ 4 km de linéaire au sein des zones névralgiques de la façade littorale des communes de Saint-Raphaël et Fréjus.
- » Un secteur ayant une haute attractivité touristique.
- » Un espace imprégné d'histoire (musées, ateliers d'artistes, bâtiments anciens...).
- » Un secteur à vocation commerciale, de restauration et d'hôtellerie majoritairement.
- » Des séquences paysagères marquées et contrastées.
- » L'implantation d'œuvres remarquables.



LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

LES DIFFÉRENTS OPUS



LE SECTEUR CENTRAL DU PROJET, À SAINT-RAPHAËL, PERMETTRA LA REQUALIFICATION DE LA FAÇADE LITTORALE AU TRAVERS DE :

- La requalification et l'aménagement de l'épi Diane en promenade belvédère.
- L'aménagement d'un parc linéaire littoral en balcon sur la Méditerranée.
- La requalification de l'accès à la plage (pietelage en bois).
- La création d'une voie dédiée à la mobilité douce.
- La requalification du secteur du casino.
- L'aménagement de parcs et points d'attraction ludiques, sportifs, commémoratifs, et de détente.
- La végétalisation du bord de mer, porteuse d'une nouvelle identité et d'une forte attractivité botanique et culturelle.
- L'installation d'un mobilier urbain adapté à l'ambiance paysagère du site.

LES SECTEURS DE FRÉJUS- PLAGE ET DE L'EST DE SAINT- RAPHAËL BÉNÉFICIERONT D'UN EMBELLEMENT GRÂCE À :

- La requalification des espaces publics (Place de la République, secteur portuaire de Beauvage, abords du Palais des Congrès) et des terrasses des commerces.
- La construction d'un parking souterrain d'environ 300 places sous la Place de la République (en remplacement du stationnement de surface).
- La réduction de la voirie.
- La création d'une promenade large et confortable.
- La création d'équipements ludo-éducatifs et d'une aire de fitness extérieure.
- La végétalisation du bord de mer, avec une palette végétale adaptée au climat méditerranéen.
- La création d'une voie dédiée à la mobilité douce (cycles et navettes électriques en site propre) de 5 m de large minimum.
- La requalification du parvis du Monument aux morts.

LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



ENJEUX

LE FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL SONT DES ESPACES STRATÉGIQUES. TOUT L'ENJEU DE CETTE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EST AINSI D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DANS LES SECTEURS CONCERNÉS PAR :

- La réalisation d'une opération d'emvergure depuis Port Fréjus jusqu'au port de Santa Lucia,
- La création d'une nouvelle identité contemporaine forte pour la façade littorale,
- La mise en valeur de la végétalisation en utilisant 50 essences arborées différentes, La valorisation du patrimoine existant (architectural, culturel et paysager).



OBJECTIFS

LE PROJET A AINSI POUR OBJECTIFS DE :

- Améliorer le confort urbain des usagers de l'espace public et renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire de l'agglomération,
- Apaiser la circulation et rationaliser les zones de stationnement de surface,
- Développer un « axe de mobilité douce » en site propre intégrant cycles et future navette publique électrique au sein d'une piétonnisation raisonnée et équilibrée en front de mer,
- Végétaliser très fortement les espaces publics du front de mer pour lutter contre le phénomène climatique des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et les corridors écologiques des communes.

AMÉNAGEMENTS REPONDANT AUX OBJECTIFS DU PROJET



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL.



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL.



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL. L'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE FRÉJUS PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL.

PANNEAU 3



LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES AU PROJET

CO-CONSTRUIRE UN PROJET DURABLE	INTÉGRER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU	PERMETTRE LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET	INFORMER LE PUBLIC	PERMETTRE LE PARTAGE DES CONNAISSANCES
------------------------------------	--	---	-----------------------	--

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT AU PROJET	ÉCLAIRER L'AUTORITÉ PUBLIQUE LORS DU PROCESSUS DE DÉCISION	JUSTIFIER DES CHOIX	RENDRE COMPTE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	ASSURER LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE	INFORMER LE PUBLIC ET LE FAIRE PARTICIPER
--	--	------------------------	---	--	---

CONTRÔLER L'AMÉNAGEMENT D'UN PROJET	CONTRÔLER L'UTILISATION DES SOLS	RESPECTER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	AUTORISER LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX
---	--	--	--

Le diagramme illustre la spirale de la connaissance à travers huit étapes, organisées en deux rangées. Les étapes sont représentées par des cercles bleus ou orange, chacun avec un numéro et un titre. Des flèches indiquent la progression de l'étape 1 à l'étape 8, avec une boucle fermée à la fin.

- Étape 1 (bleu) :** 1. La phase de connaissance
- Étape 2 (bleu) :** 2. Connaissance préalable
- Étape 3 (bleu) :** 3. Formes de connaissance
- Étape 4 (bleu) :** 4. Quelle forme de connaissance ? Le Centre de la spirale, à partir de la connaissance du Centre de la spirale
- Étape 5 (bleu) :** 5. Centre de la spirale
- Étape 6 (bleu) :** 6. Centre de la spirale
- Étape 7 (orange) :** 7. Centre de la spirale
- Étape 8 (bleu) :** 8. Centre de la spirale

Des flèches supplémentaires relient les étapes 1 à 2, 2 à 3, 3 à 4, 4 à 5, 5 à 6, 6 à 7, 7 à 8, et 8 à 1, formant une spirale continue.

Participez

For contact:
carla.kat@univie.ac.at or carla.kat@univie.ac.at



PANNEAU 4

